

Présentation du Fonds AMP

Par Daly Puy
Président du Comité Fonds AMP 2021-2022



Le Fonds AMP

- Un fonds de **soutien** permettant de rembourser **en partie** l'hébergement lors des AMP à l'extérieur de la ville de Québec
- Initiative étudiante gérée par les étudiant·e·s depuis l'hiver 2016 suite aux votes lors de l'assemblée générale de l'AGEP à l'automne 2015

Les avoirs du Fonds AMP

- Par les étudiant·e·s en pharmacie de l'UL (cotisation annexée aux frais de scolarité)
 - **25 \$ par session**, donc 75 \$ par année
- Dons de bienfaisance et revenus de placement gérés par le Fonds d'investissement étudiant (FIE) et la Fondation de l'Université Laval (FUL)

Le Comité Directeur

Il s'agit du comité qui se rencontre 1 à 2 fois par session pour évaluer les demandes reçues au cours de la session précédente.

- **1 président**
 - Daly Puy
- **1 étudiant·e de phase 1**
 - Poste vacant
- **2 étudiant·e·s de phase**
 - Justin Richard
 - Laurie Lavergne
- **2 étudiantes de phase 3**
 - Éléonore Charest
 - Stéphanie Couture
- **La présidente sortante**
 - Marie Lamanna
- **1 représentante du doyen de la Faculté**
 - Anne-Françoise Allain
- **1 coordonnatrice des AMP**
 - Sophie Leclerc
- **1 CEC affilié à la Faculté**
 - Joseph Sidaoui

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

1. Distance

Un·e étudiant·e est éligible au Fonds lorsqu'il est attribué dans un milieu à **plus de 50 km** de son **domicile permanent** (adresse permanente inscrite au Bureau du registraire de l'Université Laval) **et** du **Pavillon Ferdinand-Vandry**** de l'Université Laval selon la distance la plus courte.

**** Sauf pour les étudiant·e·s de la phase 4 en AMP en milieu d'établissement de santé** dans la région de Québec dont l'éligibilité au Fonds est attribué lorsque le milieu d'établissement de santé est à **plus de 50 km** de son **domicile permanent** (adresse permanente inscrite au Bureau du registraire de l'Université Laval).

Admissible

Vandry

Quebec City

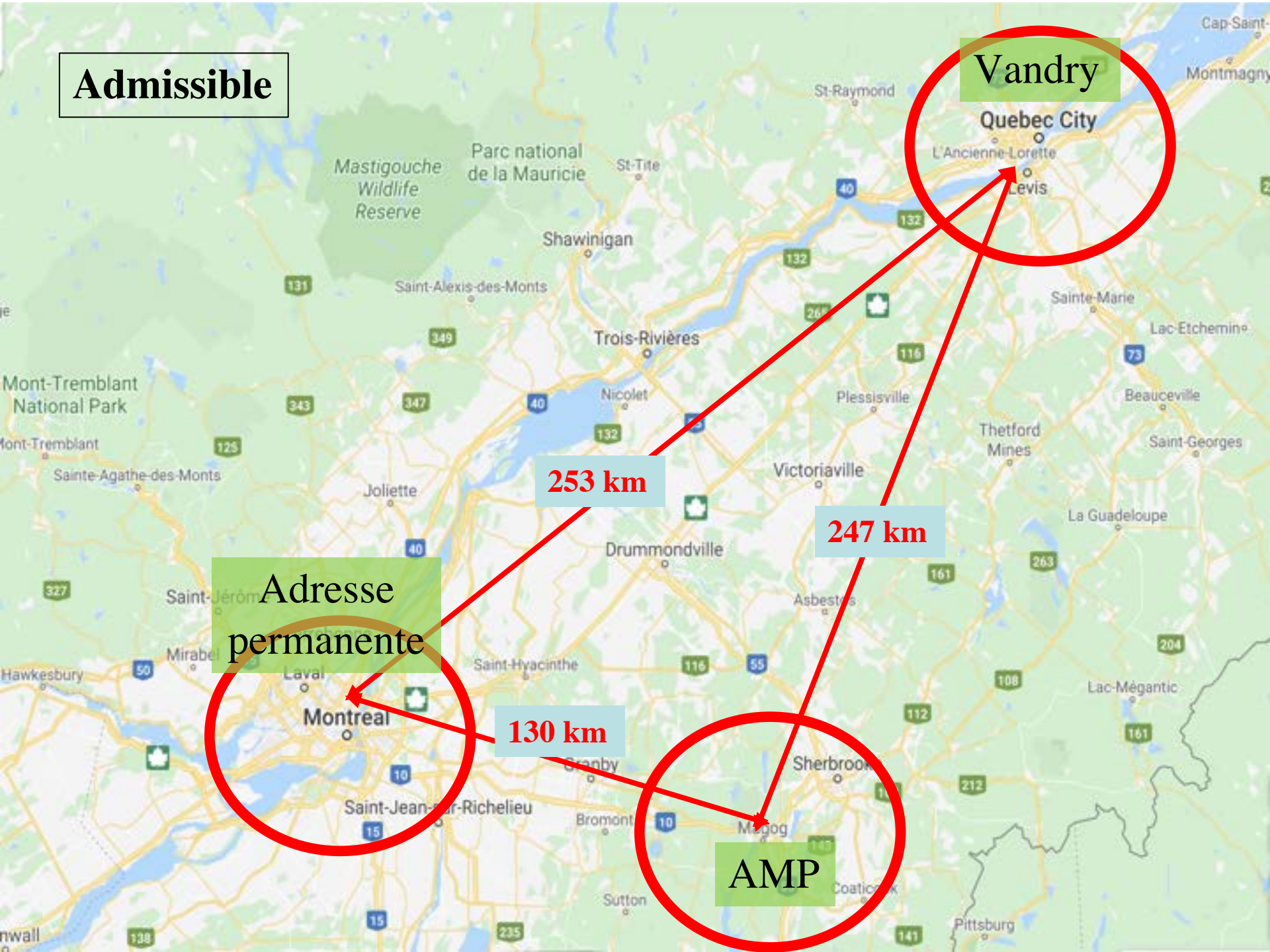
253 km

247 km

Adresse permanente

130 km

AMP



Non admissible

AMP

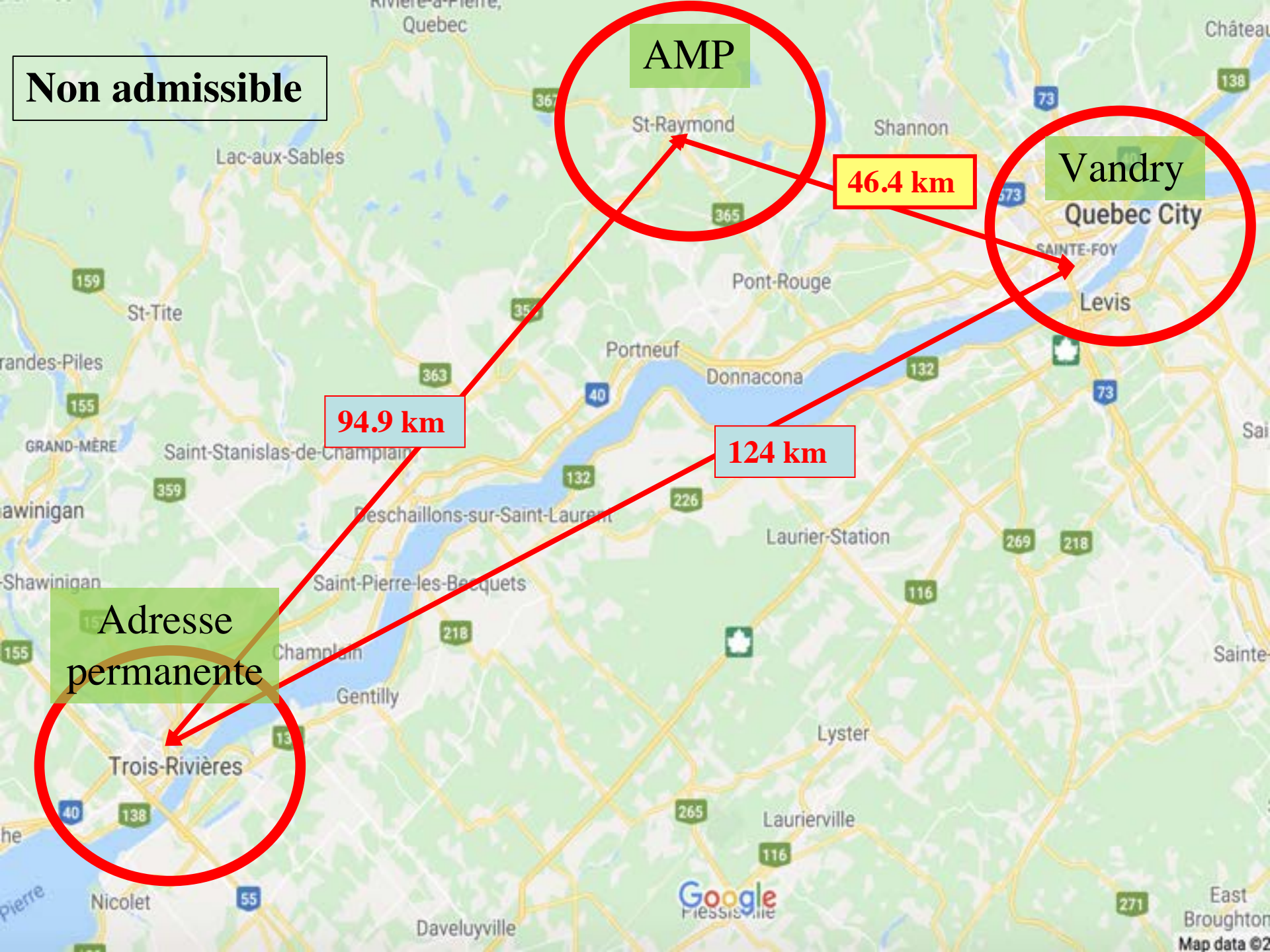
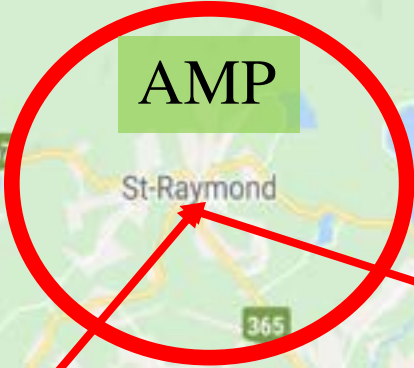
Vandry

46.4 km

94.9 km

124 km

Adresse permanente



Pour les étudiant·e·s de 4e année en AMP en milieu d'établissement de santé

Admissible

Montréal → Québec

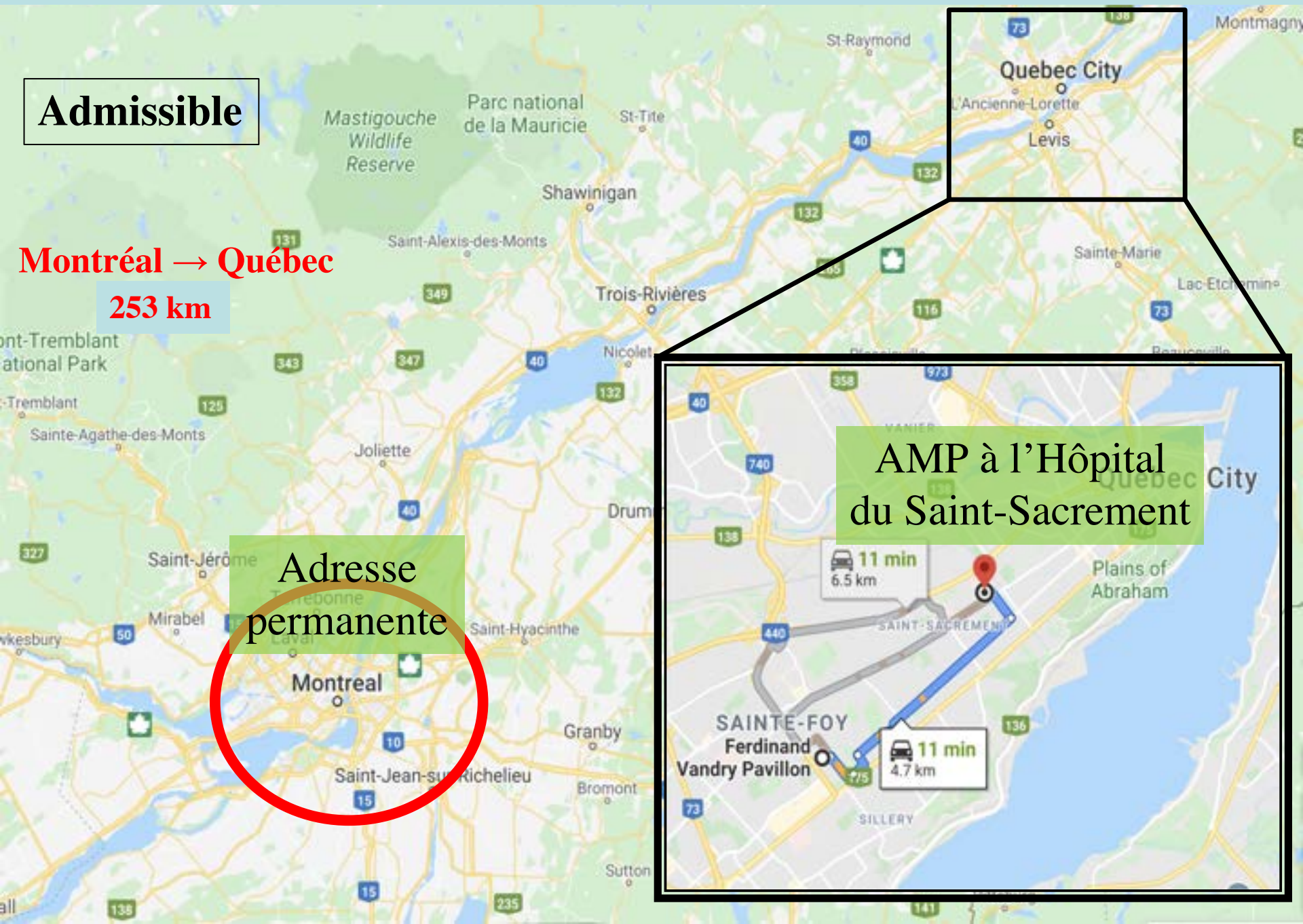
253 km

Adresse
permanente

AMP à l'Hôpital
du Saint-Sacrement

11 min
6.5 km

11 min
4.7 km



Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

2. Dépenses admissibles : Seuls les frais associés à l'hébergement pourront être **en partie** remboursés. **Aucune autre dépense de quelconque nature ne sera acceptée** (ex : épicerie, l'essence, etc.).

3. Pourcentage des dépenses reliées à l'hébergement qui peut être **remboursé** : **Pourcentage réévalué à chaque rencontre en fonction des demandes et du budget** (nouveau automne 2021).

4. Nombre maximal de semaines admissibles au Fonds AMP : **12 semaines** (tout au long du PharmD)

5. Catégories d'AMP admissibles au Fonds AMP : AMP en **milieu communautaire** et en **milieu d'établissement de santé (dès l'AMP 3)**.

Les critères d'admissibilité d'une demande au Fonds

- 6. Délai pour soumettre la demande : 1 mois (31 jours) après la dernière journée officielle de l'AMP.** Si l'étudiant·e dépasse ce délai, sa demande sera automatiquement rejetée.
- 7. Être non admissible au Programme de formation pharmaceutique décentralisée (PFPD)** (nouveau hiver 2022)
- 8. Fournir les documents nécessaires à l'évaluation de la demande (facture, preuve de paiement, etc.)**

RÉSUMÉ DES CRITÈRES

Critère	Précision(s)
1. Distance	> 50 km du domicile permanent et du pavillon Ferdinand-Vandry **sauf pour les étudiant·e·s de phase 4 en AMP en milieu d'établissement de santé
2. Dépenses admissibles	Hébergement seulement
3. Pourcentage remboursé	Variable en fonction de la demande et du budget
4. Nombre maximal de semaines	12 semaines tout au long du PharmD
5. Catégorie d'AMP	AMP en milieu communautaire ou en établissement de santé dès l'AMP 3 (inclusivement)
6. Délai pour soumettre la demande	1 mois (31 jours) suivant la dernière journée officielle de l'AMP
7. Être non admissible au Programme de formation pharmaceutique décentralisée (PFPD)	Tous les AMP en milieu d'établissement de santé dans un territoire désigné/non désigné à plus de 50 km d'une faculté de pharmacie sont non admissibles. Pour plus d'informations, lire le document à cet effet.
8. Une demande est considérée complète lors de la réception des documents obligatoires	Formulaire de demande d'aide financière dûment complété en fournissant les documents nécessaires à l'évaluation de la demande (facture, preuve de paiement, etc.)

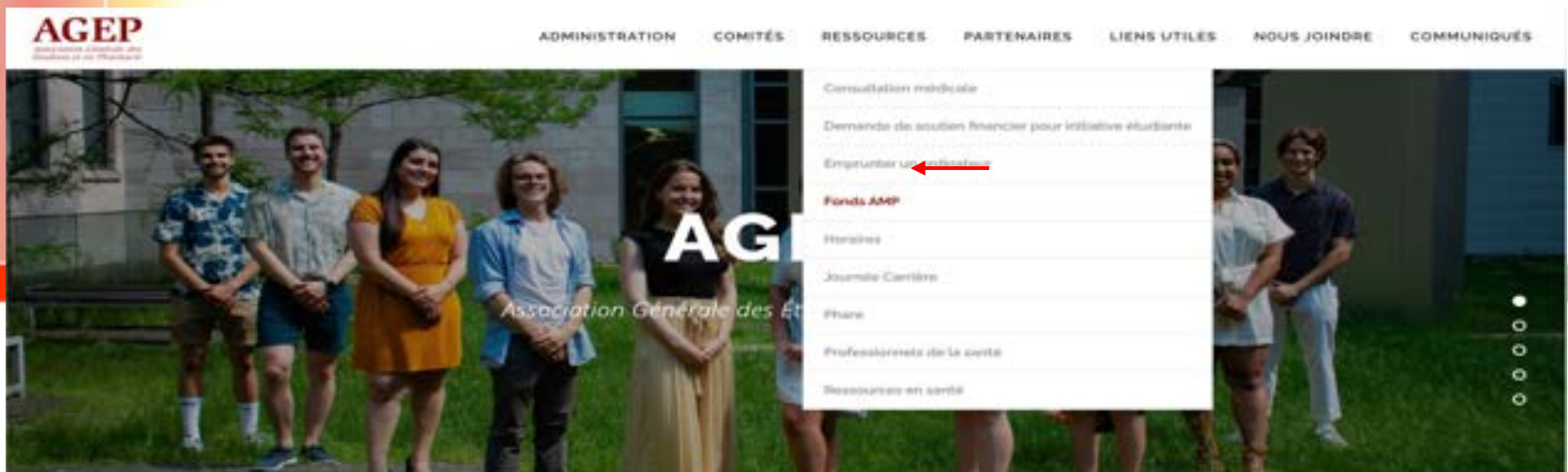
NOUVEAUTÉ
-
HIVER 2022

Pour faire une demande

1. Remplir le formulaire en ligne :

À partir de la session d'hiver 2022, **toutes les demandes d'aide financière du Fonds AMP** devront se faire exclusivement à partir du formulaire en ligne suivant disponible au :
<https://forms.gle/aToAzydCXnXDrYY78>

Il est d'ailleurs possible d'accéder au formulaire en ligne à partir du site de l'AGEP (<https://agep.asso.ulaval.ca/>) à partir de l'onglet « Ressources » puis « Fonds AMP ».



The image shows a screenshot of the AGEP website. The top navigation bar includes links for ADMINISTRATION, COMITÉS, RESSOURCES, PARTENAIRES, LIENS UTILES, NOUS JOINDRE, and COMMUNIQUÉS. A dropdown menu is open under 'RESSOURCES', listing various services: Consultation médicale, Demande de soutien financier pour initiative étudiante, Emprunter un livre (highlighted with a red arrow), Fonds AMP, Horaires, Journée Carrière, Phare, Professionnels de la santé, and Ressources en santé. The background of the website features a group of students standing outdoors in front of a building.

NOUVEAUTÉ
-
HIVER 2022

Pour faire une demande

2. Fournir une copie de la facture officielle pour l'hébergement OU une preuve de paiement :

Informations reliées à l'hébergement loué par l'étudiant

Une facture officielle vous a-t-elle été remise pour l'hébergement ? *

Oui (ex : facture d'hôtel, d'auberge, d'Airbnb, etc.)

Non (ex : confirmation de virement Interac, relevé bancaire/carte de crédit, facture « maison », etc.)

Retour Suivant Effacer le formulaire

Veillez joindre une copie de la facture officielle émise pour l'hébergement et nommer selon : « NOM_Prénom_AMP#_Fichier# » *

Jusqu'à 5 fichiers autorisés

[Ajouter un fichier](#)

** Le Comité du Fonds AMP se réserve le droit de contacter l'établissement/locateur afin de vérifier l'authenticité des informations fournies dans le présent formulaire.

La réponse à la demande

Les demandes sont évaluées par le Comité directeur du Fonds AMP **la session suivante** de celle de la demande.

Ex : Une demande lors de la session automne 2021 sera évaluée au début de la session hiver 2022.

Vous recevrez une **réponse**, peu importe si votre demande est **acceptée** ou **refusée**.

Si la demande est refusée, vous recevrez la **raison** (le critère qui n'a pas été rempli) dans le courriel.

Précision sur le remboursement

Étant donné la nature imprévisible des demandes reçues lors de chaque session, **les modalités de remboursement sont réévaluées lors de chaque rencontre du Comité directeur du Fonds AMP** (depuis l'automne 2021).

Exemple :

- Été 2021-Automne 2021 : **40% jusqu'à concurrence de 250\$ par semaine de stage**
- Automne 2021-Hiver 2022 : **Les premiers 100\$ + 30% du montant restant jusqu'à concurrence de 250\$ par semaine de stage**

Précision sur le remboursement

Nous vous invitons ainsi à choisir **des logements avec des prix raisonnables, sans considérer que le Fonds AMP augmente votre capacité financière**. Notez bien que le comité révisé chaque demande et consulte les prix moyens des logements en fonction de la région et de la période de l'année afin de rendre sa décision sur le remboursement.

Pour nous rejoindre

Pour toute question concernant le Fonds AMP,
envoyez nous un courriel au :

fondsamp@agep.ulaval.ca

OU contactez directement Daly Puy

Merci de votre écoute !